

ASSOCIATION des JARDINS OUVRIERS STRASBOURG – OUEST



Notre Jardin

JOURNAL TRIMESTRIEL N° 215 – FEVRIER – MARS – AVRIL 2023

SOMMAIRE :

- P. 2 à 4 COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 04 FEVRIER 2023*
P. 5 APPEL A CANDIDATURE
P. 6 INFORMATIONS PRATIQUES
P. 7 TARIFS EN VIGUEUR
P. 8 RECETTE : COLOMBO AUX LEGUMES D'HIVER

FEUILLET CENTRAL : LISTES DES MEMBRES DU COMITE ET DE VOS RESPONSABLES DE LOTISSEMENT / QUELQUES RAPPELS DE NOTRE REGLEMENT DES JARDINS



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 04 FEVRIER 2023

Ce samedi 04 février 2023, l'Assemblée Générale de notre association s'est ouverte vers 15h10, notre président, M. Denis BOEHLER remercie tout le monde, les membres, les responsables et leurs adjoints d'être venus une fois de plus si nombreux.

Il invite ensuite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux Membres décédés au cours de l'année passée, un hommage particulier a été rendu à M. Christian AMRHEIN, disparu le 03 janvier dernier, qui avait œuvré durant plusieurs années au sein de notre association en tant que responsable du lotissement de jardins de la Hundseich et au comité.

Après l'introduction des différents points à l'ordre du jour, le président nous présente rapidement les différents invités, à savoir :

- nos deux présidents d'honneur M. Albert REY et M. Charles WALTER,
- Mme Catherine TRAUTMANN, ancienne maire de Strasbourg et conseillère municipale,
- M. Serge OEHLER, conseiller d'Alsace du canton 3,
- M. Jean-Pierre VETTER, conseiller municipal, est excusé,
- M. Pierre JAKUBOWICZ, conseiller municipal, excusé,
- Mme Françoise BEY, conseillère d'Alsace du canton 3, également excusée.

Nos associations sœurs Strasbourg-Sud, Illkirch, Mundolsheim et Schiltigheim, elles aussi présentes, sont également citées ainsi que M. Guy Creutz, ancien président de Lingolsheim. La Caisse du Crédit Mutuel est également remerciée pour ses cadeaux.

Le président reprend le cours de l'Assemblée Générale pour détailler les points à l'ordre du jour puis donnera la parole à notre secrétaire, M. Xavier KOELLER, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui fût adoptée à l'unanimité.

Le rapport moral concernant l'année écoulée est ensuite détaillé, en particulier un point très important, celui concernant la reprise de la gestion des jardins familiaux souhaitée par la municipalité en place.

Notre président nous explique la succession des évènements sur cette fin d'année 2022 ayant entraîné un rapport de force entre les associations et la ville de Strasbourg.

Pour résumer la situation, notre association a eu vent par un journaliste de l'intention de la municipalité de faire voter par le conseil municipal un nouveau mode de gestion administrative en date du 25 janvier 2021.

Après que cette proposition de « nouveau mode de gestion associative des jardins familiaux de la ville de Strasbourg » ait été adoptée en date du 22 février 2021 par le conseil municipal, notre président a été reçu une première fois par M. Hervé POLESI, adjoint en charge des jardins familiaux, et par M. BAMBIS, responsable du service des jardins familiaux de la ville de Strasbourg, M. POLESI a expliqué que percevoir des fermages pouvait être considéré comme une « gestion de fait ».

Les associations étant liées à la ville par un « bail à ferme » depuis le 23 décembre 1999, pour nous, elles ne pouvaient pas être inquiétées.

Il a été reçu une deuxième fois par les élus de la ville accompagnés de deux juristes, lors de ce rendez-vous, notre président s'est vu refuser, tout comme le trésorier et vice-président, le fait de se voir assermenté « comptable public ». S'en est suivi un changement de discours : la ville revenait alors sur le problème concernant le « bail à ferme ». Une possibilité est ensuite avancée par M. POLESI : celle de proposer aux associations de postuler à des projets d'animation dans les lotissements, elles recevront par ce biais 25€ par jardin, si notre association est retenue. Cette proposition a obtenu un refus catégorique, l'entretien en est resté là.

Mme La Maire souhaitait rencontrer les associations le 11 juillet 2022, mais plusieurs présidents étaient déjà partis en vacances. Finalement l'entrevue a eu lieu le 12 septembre dernier, d'emblée Mme La Maire signale aux associations que suite aux différentes rencontres avec M. POLESI et, que malheureusement aucune solution n'avait été trouvée, la municipalité devait mettre un terme au « bail à ferme » pour le 31 décembre 2022, que les baux seraient dénoncés pour le 31/12/2022 et qu'à partir du 1^{er} janvier 2023 la gestion administrative allait relever de la Ville de Strasbourg.

Le président avise Mme La Maire que, dans ces conditions, cela devrait se régler au tribunal. Il lui demande si elle avait quelque chose à reprocher aux associations, celle-ci répond qu'au contraire elle les remerciait pour le travail accompli depuis toutes ces longues années et qu'elle souhaitait continuer à travailler avec elles. Le président a demandé à connaître les intérêts et bénéfices d'une telle démarche, la seule explication de cette dernière pour justifier ce passage en force est qu'il n'y aurait plus qu'une seule liste de demandeurs, plus « équitable » pour tout le monde et moins d'attente pour obtenir un jardin. Notre président lui fait savoir que cela ne pouvait pas être possible puisque les listes des demandeurs des associations et de la Ville n'allaient pas diminuer, et que la seule solution serait de créer des jardins supplémentaires.

En date du 22 septembre 2022, nous sommes avisés par courrier de la résiliation du « bail à ferme ». Le 30/11/2022, les 3 associations répondent à Mme La Maire que le préavis de trois mois n'a pas été respecté. **Le 30 décembre**, nous recevons en réponse un courrier de la Ville de Strasbourg signé par la Directrice Générale des Services, Mme JOLY, nous avisant que la mise en place de ce nouveau mode de gestion était suspendue, et qu'un courrier formel nous notifiant la non-reconduction du bail à ferme nous serait adressé en temps voulu.

Le président continue en parlant de la vie de l'AJOSO, avec ses 11 réunions du comité ainsi que les nombreuses permanences assurées de façon mensuelle ou bimensuelle permettant à nos Membres de poser directement leurs questions au président de l'AJOSO.

Avec ses 1040 jardins en gestion répartis sur 16 lotissements, 310 jardins traditionnels, 14 semi-aménagés, 710 aménagés, ses 1200 Membres dont une vingtaine de passifs et 136 demandeurs en attente, l'Association peut s'honorer de compter les plus beaux jardins familiaux de la ville de Strasbourg. Le délai d'attribution d'un jardin reste stable, suivant le lotissement de jardins, il faut compter 3 à 6 ans actuellement pour l'obtention d'un jardin.

Le président poursuit sur l'exercice comptable qui affiche un résultat déficitaire de 2372€ pour l'année passée. Il laisse la parole au trésorier, M. Albert RIEBEL qui donne un état clair et précis de l'ensemble du compte d'exploitation. Après vérification des charges et recettes, le réviseur aux comptes, M. Justin BLIND validera l'ensemble des comptes de l'AJOSO.

Notre président demande alors à l'assemblée présente l'approbation et la décharge du comité ainsi que du trésorier : aucune opposition, aucune abstention, décision adoptée.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des Membres du comité qui sont renouvelables. Les Membres sortants faisant à nouveau acte de candidature sont les suivants :

- M. Albert RIEBEL,
- M. Augusto DA SILVA,
- M. Gérard BRECHEISEN,
- M. Mohamed BOUZEGGOU.

Pas d'oppositions ni d'abstention, ces candidatures sont donc adoptées à l'unanimité. Cet organigramme figurera dans la prochaine édition de notre journal associatif.

Ce vote clos, le président détaille les différentes manifestations pour 2023 :

- les Travaux d'Intérêt Collectif et leur seconde phase,
- La visite annuelle des jardins au printemps,
- l'encaissement des fermages à l'automne
- l'Assemblée Générale le 03 février 2024.

Vient ensuite l'approbation par l'assemblée des tarifs en vigueur, ils seront repris dans notre journal et sur notre site www.ajoso.net.

Notre président présente ensuite les responsables de l'association, ainsi que leurs adjoints en rappelant que leur mission reste toujours bénévole, il en profitera pour renouveler l'appel à candidatures pour compléter l'équipe de responsables au sein de l'AJOSO.

Suivent ensuite les questions de l'assemblée, question déposées puis celles de la salle :

- PARC DE CRONENBOURG, taille des arbres, organisation de cours de tailles proposés par un spécialiste,
- EUGENE DELACROIX, portes de gloriettes fracturées deux fois de suite entre Noël et Nouvel An,
- RUE DES CEDRES, rats dans les jardins, service d'hygiène informé et intervenu dans le lotissement,
- GALLENBRUCHEL, absence de point d'eau dans un jardin, solution demandée par le Membre,
- HAUTEPIERRE, gloriette qui se disloque, demande transmise à la ville et en attente, ...
- Questions sur les prix du fermage et hausses tarifaires qui restent fixées par la ville de Strasbourg, ...

Vient ensuite l'intervention de nos élus

- M. Serge OEHLER qui remerciera M. Philippe BAMBIS pour ses années de service à la ville, il reviendra **sur l'incompréhension quant à la volonté de la ville de reprendre la gestion des jardins familiaux** et donc par voie de conséquences, les complications des Membres dans leurs démarches à communiquer et à s'informer
- M. Catherine TRAUTMANN exprimera sa gratitude à tous les Membres. En tant qu'ancienne maire, **elle estime que cette contribution mise au service de l'intérêt général pour responsabiliser les associations ne peut leur être retirée de cette façon, aussi précipitamment et sans aucune concertation, parce qu'ils l'ont décidé ainsi, et certainement pas en utilisant des moyens détournés tels que de coller des affiches ou inciter les Membres à ne pas payer leur fermage. Elle considère que ce patrimoine créé par la collectivité dans le passé doit rester dans la tradition des associations et de notre ville pour que cette cohésion sociale soit conservée en l'état pour les années à venir.**

Sur un ton bien plus léger, notre président invite ensuite M. Philippe BAMBIS à le rejoindre sur la scène pour lui remettre un cadeau et le remercier pour toutes ses années d'entente et bonnes relations avec l'association, en effet, ce dernier va bientôt prendre sa retraite et donc laissera ses fonctions à qui de droit, en espérant que la relation restera identique avec son successeur.

Nous terminons ensuite par la remise des diplômes d'ancienneté. Le président clôturera la séance vers 17h45 et invitera les parties présentes au verre de l'amitié.

Le Secrétaire,
Xavier KOELLER

Le Président,
Denis BOEHLER



Les Membres du comité de l'AJOSO tiennent une nouvelle fois à exprimer

à l'épouse de Monsieur Christian AMRHEIN

leurs plus sincères condoléances,

ils garderont un souvenir reconnaissant de leur ami-jardinier et de toutes ces années de

partage et d'engagement au sein de l'association.



L'AVIS DE RECHERCHE ESPECE EN VOIE DE DISPARITION EST TOUJOURS D'ACTUALITE...

L'Association des Jardins Ouvriers Strasbourg Ouest recherche des Membres qui pourraient être intéressé (e) s par un rôle plus engagé dans le fonctionnement de l'association à savoir devenir responsable ou responsable adjoint dans l'un de nos lotissements, il s'agit là d'un engagement bénévole* basé sur un don de soi librement consenti et gratuit,

Un ou une responsable ou responsable adjoint(e) est le lien entre le comité de l'association et les Membres, il devra être capable de faire preuve de calme, de pédagogie, de dialogue tout en sachant faire preuve de fermeté ou d'assurance quant à l'application du règlement des jardins,

SON ROLE DANS LES JARDINS OU DANS LE LOTISSEMENT QU'IL SE VERRA CONFIER

- **accueillir les nouveaux Membres-Jardiniers, faire signer les contrats, établir les états des lieux d'entrée et de sortie, (transmettre les documents administratifs au secrétariat)**
- **instaurer le dialogue avec les Membres et les conseiller dans le domaine du jardinage,**
- **renseigner et aider les Membres en assurant une permanence dans le lotissement attribué et en tenant un cahier de suivi des demandes, problèmes ou autres,**
- **faire respecter et appliquer le règlement des jardins en établissant, si le dialogue a échoué, des constats d'infractions au règlement (ce règlement vaut pour tous, que l'on soit responsable ou non responsable),**
- **faire remonter les litiges éventuels au siège de l'association pour donner une suite administrative et officielle,**
- **communiquer sur le gaspillage de l'eau, faire remonter au siège tout abus avéré,**
- **organiser les Travaux d'Intérêt Collectif,**
- **tenir et veiller au bon état des pavillons, clôtures et chemins ...**

SON ROLE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

- **avoir un esprit associatif**
- **développer l'image et la qualité de l'association en veillant à la bonne évolution / au bon fonctionnement de l'association**
- **faire partager son expérience et son savoir faire**
- **être calme, courtois et solidaire des décisions qui seront prises**
- **faire des critiques objectives et constructives**
- **assister activement aux réunions qui auront lieu, ne pas divulguer le contenu des réunions,**
- **participer activement aux manifestations de l'association : préparation de la salle lors de l'Assemblée Générale, divers travaux à effectuer dans les lotissements de jardins ,..**

Si vous êtes intéressé(e) par cet engagement, merci de nous le faire savoir en nous adressant un petit courrier ou mail nous expliquant vos motivations ou votre idée du rôle d'un responsable de lotissement de jardins,

Attention vous ne serez pas responsable ou responsable adjoint(e) dans le lotissement dans lequel se trouve votre jardin, cela afin d'éviter tous litiges ou conflits d'intérêts entre voisins de jardins.

«* est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

INFORMATIONS PRATIQUES

LE **SECRETARIAT DE L'AJOSO** VOUS ACCUEILLE DU :

LUNDI AU VENDREDI DE 09H00 A 12H30

- FERME LES APRES-MIDIS -

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER AU : **09 54 67 39 26**

OU PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : contact.ajoso@gmail.com

TOUTES CES INFORMATIONS ET D'AUTRES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE :

www.ajoso.net

- merci de le consulter régulièrement -

N'OUBLIEZ PAS QUE VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR RESTE VOTRE RESPONSABLE DE LOTISSEMENT.



LES PROCHAINES FERMETURES DU SECRETARIAT SONT LES SUIVANTES :

LES VENDREDI 10 ET LUNDI 13 MARS 2023

LES VENDREDI 24 ET LUNDI 27 MARS 2023



En 2023, les permanences sont assurées
au siège de l'Association 13 RUE DES PINSONS - 67200 STRASBOURG – CRONENBOURG
les **SAMEDIS DE 10H00 A 11H30**

11 FEVRIER

25 FEVRIER

11 MARS

08 AVRIL

29 AVRIL

13 MAI

10 JUIN

24 JUIN

09 SEPTEMBRE

30 SEPTEMBRE

14 OCTOBRE

28 OCTOBRE

04 NOVEMBRE

25 NOVEMBRE

09 DECEMBRE

TRAVAUX D'INTERET COLLECTIF 2023

04 MARS ET 02 SEPTEMBRE : EUGENE DELACROIX – FRANS HALS – MARTIN SCHONGAUER – HAUTEPIERRE 1 – jardins n° 3001 à 3103 et jardins n° 5229 à 5243

18 MARS ET 16 SEPTEMBRE : ENTENLOCH – HUNDSEICH – PARC DE CRONENBOURG – RUE DES CEDRES – HAUTEPIERRE 2 – ZENITH - jardins n° 3110 à 3206 et jardins n° 5250 à 5289

25 MARS ET 23 SEPTEMBRE : RUE DES MEULES – RUE DE LA TOUR - BRUHLING – ECLUSES DE LA HOLTZMATT – GALLENBRUCHEL – HOLTZMATT.

IL EST DE COUTUME QUE LES MATINEES DE TRAVAUX D'INTERET COLLECTIF SE TERMINENT, AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE LA FEUILLE DE PRESENCE, PAR UN VERRE DE L'AMITIE.

TARIFS ET FRAIS EN VIGUEUR

Montants votés lors de l'Assemblée Générale du 03/02/2018

COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION	12,50€
FRAIS DE LETTRE DE RAPPEL	5,00€
FRAIS D'ENVOI DE LETTRE RECOMMANDEE	10,00€
FRAIS FORFAITAIRE EAU POUR PISCINE, IRRIGATION OU UTILISATION NON CONFORME DU RESEAU (ARROSAGE AUTOMATIQUE, NETTOYAGE DE TAPIS, LAVAGE DE VOITURES, ETC...)	100,00€
NON-PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'INTERET COLLECTIF	40,00€
FRAIS POUR L'ANNULATION D'UN RETRAIT DE JARDIN OU D'UN NON RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN JARDIN SUITE A UNE DEMANDE D'INDULGENCE	50,00€
FRAIS DE NETTOYAGE DU PAVILLON LORS DE LA SORTIE DU JARDIN SI NON EFFECTUE (* OU FRAIS REELS)	*200,00€
REMPACEMENT DU BAC A COMPOST SI MANQUANT OU CASSE LORS DE L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE (* DEDUIT DU REMBOURSEMENT DE LA CAUTION) – TARIF VILLE ARRETE MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2020	*70,00€
REMPACEMENT DU BAC A EAU SI MANQUANT OU CASSE LORS DE L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE (* DEDUIT DU REMBOURSEMENT DE LA CAUTION) – TARIF VILLE ARRETE MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2020	*70,00€
CLE DE LOTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE (* PAR CLE)	*30,00€
CLE ELECTRONIQUE DE LOTISSEMENT SUPPLEMENTAIRE (* PAR CLE, TARIF VILLE)	*50,00€
PENALITE POUR NON-FERMETURE A CLE DU PORTAIL – VOTE LORS DE L'AG DU 02/02/2019	50,00€
JARDIN EN FRICHE TOTALE LORS DE L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE :	CAUTION NON REMBOURSEE
JARDIN EN DEMI-FRICHE LORS DE L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE :	MOITIE DE LA CAUTION REMBOURSEE
DEPOT SAUVAGE D'ORDURES :	RETRAIT IMMEDIAT – NON RESTITUTION DE LA CAUTION

Pour l'année culturale 2022 / 2023, hors frais divers (eau, etc..), la mise à disposition d'un jardin s'élève à :

Type jardin	Loyer annuel	Caution	Caution Clés	Cotisation annuelle
Aménagé	170€	200€	40€ ou 50€	12,50€
Semi-aménagé	97€	100€	40€ ou 50€	12,50€
Traditionnel	51€	90€	40€ ou 50€	12,50€

Colombo aux légumes d'hiver

• *INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES :*

- 1 kg d'épaule de porc
- 3 échalotes
- 3 gousses d'ail
- 2 carottes
- $\frac{1}{2}$ courge butternut
- 2 patates douces
- 1 gros navet boule d'or
- 2 c. à s. d'épices colombo
- 5 cl d'eau
- huile d'olive
- sel et poivre
- piment en poudre



PRÉPARATION :

1. *préchauffez le four à 160° C.*
2. *Ciselez l'ail et l'échalote, coupez la viande et les légumes en morceaux.*
3. *Faites chauffer de l'huile dans une cocotte en fonte puis faites revenir l'ail et l'échalote.*
4. *Au bout de quelques minutes, ajoutez les morceaux de viande et faites les dorer.*
5. *Ajoutez ensuite les légumes et laissez à nouveau dorer pendant quelques minutes.*
6. *Ajoutez l'eau, les épices à colombo, le piment en poudre, le sel et le poivre (selon vos goûts)*
7. *Enfournez pendant 1 heure 30 en mélangeant de temps en temps*

BON APPETIT !

Association des Jardins Ouvriers Strasbourg Ouest - AJOSO

siège social, 13, rue des Pinsons, 67200 Strasbourg

09 54 67 39 26 - contact.ajoso@gmail.com - www.ajoso.net

COMITE 2023

REUNIONS COMITE 2023 TOUS LES PREMIERS MERCREDI DU MOIS (SAUF EXCEPTION)

04 JANVIER – 08 FEVRIER – 01 MARS – 05 AVRIL – 03 MAI – 07 JUIN – 05 JUILLET – 02 AOUT
06 SEPTEMBRE – 04 OCTOBRE – 08 NOVEMBRE – 06 DECEMBRE – 03 JANVIER 2024

Président	Denis	BOEHLER
1 ^{er} Vice-président	Albert	RIEBEL
2 ^{ème} Vice-Président	Harimanan	SEEVEN
Trésorier	Albert	RIEBEL
Secrétaire Comité	Xavier	KOELLER
Présidents d'Honneur	Albert	REY
	Charles	WALTER
<u>Assesseurs :</u>	René	BAUMGARTNER
	Gérard	BRECHEISEN
	Mohamed	BOUZEGGOU
	Ahcène	BOUZIANE
	Augusto	DA SILVA
	François	KOWALCZYK
	Nourredine	NAFA
	Sabine	REY
	Birol	TEZCAN
	Marcel	VOGELBACH
	Alfred	WALTER

RESPONSABLES DES LOTISSEMENTS DE JARDINS

HA 3170	Hervé	ADAVAMIS	06 78 80 02 29	FRANS HALS
PC 7095	Ahcène	BOUZIANE	06 76 86 03 27	HAUTEPIERRE
HH 7470	Gérard	BRECHEISEN	06 78 67 55 79	HUNDSEICH / RUE DU LOESS/ PARC DE CRONENBOURG
HO 4084	Augusto	DA SILVA	06 68 82 74 13	ECLUSES DE LA HOLTZMATT/ HOLTZMATT
RC 8002	Xavier	KOELLER	06 52 22 10 05	GLACIS
EN 4119	François	KOWALCZYK	06 32 35 12 75	RUE DES CEDRES
BR 2401	Harimanan	SEEVEN	06 45 04 78 22	BRUHLING / GALLENBRUCHEL
ED 7390	Marcel	VOGELBACH	06 37 75 99 02	EUGENE DELACROIX / RUE DE LA TOUR / RUE DES MEULES
LO 8105	Alfred	WALTER	06 81 22 05 17	ENTENLOCH

RESPONSABLES-ADJOINTS

PC 7856	Dorothee	FRIEZ	06 85 90 19 03	HAUTEPIERRE
HA 3197	Nourredine	NAFA	06 50 07 37 67	HAUTEPIERRE
HA 3160	Ahmed	HARTITI	06 28 14 37 00	HAUTEPIERRE
HA 5260	Isa	BASPINAR	07 51 04 20 15	HUNDSEICH / RUE DU LOESS
PC 7878	Birol	TEZCAN	06 49 68 11 47	PARC DE CRONENBOURG
RC 8041	Jean-Jacques	VEIT	06 19 66 27 41	RUE DES CEDRES
MS 5004	Romuald	WENGERT	07 78 07 17 55	MARTIN SCHONGAUER

QUELQUES RAPPELS ...

LES JARDINS SONT DES LIEUX DESTINES ESSENTIELLEMENT A LA DETENTE ET AU REPOS
ainsi les **bruits excessifs et inutiles sont à proscrire.**

L'USAGE DU MATERIEL MOTORISE, THERMIQUE, ELECTRIQUE (tondeuse, motoculteur, etc...) **EST AUTORISE** uniquement du **LUNDI AU VENDREDI DE 08H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 19H00**
ET LE SAMEDI DE 8H00 A 12H00.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.

VOIRE CHAPITRE 1 – ARTICLE 6 DE NOTRE REGLEMENT DES JARDINS.

L'UTILISATION RAISONNEE DES MOTOPOMPES EST AUTORISEE UNIQUEMENT
DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H00 A 10H00 ET DE 17H00 A 19H00
ET LE SAMEDI DE 08H00 A 10H00

– STRICTEMENT INTERDIT LES DIMANCHES ET JOUR FERIE -
VOIRE CHAPITRE 2 – ARTICLE 2 - §5 DE NOTRE REGLEMENT DES JARDINS.

TOUT COMME IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ORGANISER DES MANIFESTATIONS QUI METTRAIENT EN CAUSE LA TRANQUILLITE ET L'ORDRE PUBLIC : LA PRESENCE DE PLUS DE 10 PERSONNES DANS UN JARDIN EST DECONSEILLEE ET DOIT RESTER TOUT A FAIT EXCEPTIONNELLE,
CE TYPE D'EVENEMENT NECESSITERA L'ACCORD DU RESPONSABLE DU LOTISSEMENT
VOIRE CHAPITRE 1 ARTICLE 3 §3 DE NOTRE REGLEMENT DES JARDINS.

Un arrêté municipal a été pris par la Ville de Strasbourg concernant les nuisances sonores.
Le service de la police municipale intervient sur appel 7J/7 et 24h/24 au 03.88.84.13.05 pour rétablir la tranquillité.
La police municipale de Strasbourg peut intervenir pour faire cesser ces nuisances à toute heure du jour de la nuit !
EN CAS D'INFRACTION CONSTATEE, LE MONTANT DE L'AMENDE EST DE 68 EUROS ET PEUT S'ELEVER JUSQU'A 450€ EN CAS DE RECIDIVE.

TOUT COMME IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE UN FEU DE QUELCONQUE NATURE DANS LES PARCELLES SOUS PEINE DE RETRAIT IMMEDIAT DE JARDIN. « LE BRULAGE DE DECHETS CONSTITUE UNE INFRACTION. LES DECHETS VERTS ISSUS DES JARDINS ET PARCS ENTRENT DANS LA CATEGORIE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, DONT LE BRULAGE EST INTERDIT PAR LA CIRCULAIRE DU 18/11/2011 ET LE REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL » VOIRE ARTICLE DE L'ARS GRAND EST DU 24 MARS 2021 – CHAPITRE 1 – ARTICLE 2 - §3 DE NOTRE REGLEMENT DES JARDINS.

ET NOUS VOUS RAPPELONS (ENCORE ET ENCORE) QUE

TOUT USAGE ABUSIF – GASPILLAGE - D'EAU PEUT FAIRE L'OBJET
D'UNE AMENDE DE PENALITE DE 100€

EN CAS D'ABUS REPETES VOUS RISQUEZ DE PERDRE VOTRE JARDIN,
- VOIRE CHAPITRE 2 – ARTICLE 2 - §5 DE NOTRE REGLEMENT DES JARDINS.

ET N'OUBLIEZ PAS QUE CES ABUS AUGMENTERONT D'AUTANT LE MONTANT DE VOTRE AVIS DE MISE A DISPOSITION.

L'INSTALLATION D'UNE PERGOLA DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE ECRITE ACCOMPAGNEE D'UN PLAN CONFORME AU MODELE DECRIT DANS NOTRE REGLEMENT DES JARDINS – VOUS TROUVEREZ TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES SUR NOTRE SITE www.ajoso.net - PERGOLA
EN AUCUN CAS INSTALLER LA PERGOLA SANS AUTORISATION ECRITE DE L'AJOSO.

LES ABRIS A TOMATES NE DEVRONT PAS DEPASSER 1,80M EN HAUTEUR, 1,20M EN LARGEUR, ET 4M.
EN LONGUEUR, LES POUTRES DEVRONT ETRE EN BOIS D'ENVIRON 9x9CM,
LES COTES DEVRONT RESTER OUVERTS.

L'UTILISATION D'UN BARBECUE NON FIXE EST TOLEREE, LES VOLUTES DE FUMEE NE DOIVENT EN AUCUN CAS INCOMMODER LES JARDINIERS ET RESIDENTS VOISINS DE VOTRE JARDIN.
LES FOURS A PAIN SONT PROPREMENT ET SIMPLEMENT INTERDITS !

LES FUTS BLEUS SONT INTERDITS DANS LES JARDINS,
SI VOUS EN POSSEDEZ, MERCI DE LES REPEINDRE EN VERT OU EN BRUN OU DE LES SUPPRIMER.
LES BACHES BLEUES OU AUTRES BACHES SONT EGALEMENT A SUPPRIMER.